

## PR8.4-Requêtes d'audiences ou de médiation

**Usine de transformation de concentré de fer en fonte brute et en ferro-vanadium par Métaux Blackrock Inc à la Ville de Saguenay**

### Les requêtes de l'audience publique

Cote	Requête
PR8.4.1	Métaux Blackrock Inc.
PR8.4.2	M. Gérard Guay
PR8.4.3	Mme. Roselyne Gagné, M. Pierre Simard
PR8.4.4	Ville de Chibougamau
PR8.4.5	Première Nation des Innus Essipit Première Nation des Pekuakamiulnuatsh Conseil des Innus de Pessamit
PR8.4.6	Conseil régional de l'environnement et du Développement durable du Saguenay Lac-Saint-Jean

PR8.4.1-Requêtes d'audiences  
ou de médiation

**MÉTAUX BLACKROCK**

Cabinet du ministre  
08 MAI 2018  
MDDEP

Montréal, le 3 mai 2018

Cabinet de la Ministre  
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les  
changements climatiques  
Édifice Marie-Guyart, 30e étage  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Projet d'usine de transformation de concentré de fer en fonte brute et en  
ferrovanadium à Saguenay

Madame la Ministre,

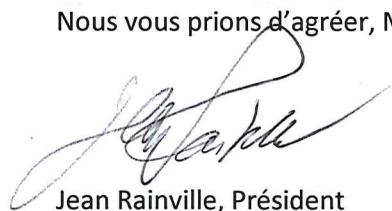
Le 1<sup>er</sup> mai dernier vous avez confié au Bureau des audiences publiques sur l'environnement le mandat de débuter la période d'information et de consultation du projet d'usine de transformation de concentré de fer en fonte brute et en ferrovanadium qu'entend entreprendre la compagnie Métaux BlackRock à Saguenay.

Cette usine effectuera la deuxième transformation du concentré de minerai provenant de la mine de vanadium, titane, magnétite (VTM) de Métaux BlackRock à Chibougamau qui a déjà fait l'objet d'un certificat d'autorisation.

Métaux BlackRock considère essentiel que son projet s'intègre harmonieusement dans son milieu et soit acceptable socialement.

C'est pourquoi, Métaux BlackRock vous demande de mandater le Bureau des audiences publiques sur l'environnement afin de tenir des audiences publiques sur son projet d'usine de transformation de concentré de fer en fonte brute et en ferrovanadium à être construit dans la zone industrialo-portuaire de Port Saguenay, dans la ville de Saguenay.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.



Jean Rainville, Président

## PR8.4.2-Requêtes d'audience ou de médiation

La Baie, le 17 mai 2018

Cabinet du ministre

23 MAI 2018

MDDEP

Ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte  
contre les changements climatiques

Edifice Marie-Guyart  
675, boul. René-Lévesque Est, 30<sup>ème</sup> étage  
Québec, QC G1R 5V7

A l'attention de Madame Isabelle Melançon, ministre.

**Objet : Projet d'usine de transformation de concentré de fer en fonte brute et en ferrovanadium à ville de Saguenay par Métaux Blackrock inc.**

Madame,

Par la présente et suite à une consultation auprès de plusieurs personnes qui habitent dans l'environnement des installations du port de Grande-Anse à la Baie et ailleurs dans la grande région du Saguenay, nous vous demandons officiellement de décréter la tenue d'audiences publiques en rapport avec le projet cité en titre.

Personnellement, nous sommes aux premières loges de ce triste projet puisque notre famille, tenue en otage et en avis de réserve depuis plus de vingt ans vit actuellement une expropriation par ville de Saguenay. Impuissants, la ville mentionne dans son avis d'expropriation que le tout a pour objectif « l'homogénéisation du Parc Industriel de Grande-Anse ».

Même si nous sommes expropriés, nous nous objectons fermement contre la réalisation de ce projet aberrant qui viendra saper à jamais ce qui reste de nature à un jet de pierre du fameux Parc marin du Fjord du Saguenay. Le tout viendra poser le clou sur notre titre non enviable de région la plus polluée de tout le Canada.

Nous vous demandons de répondre positivement à la présente et ce, même si d'éventuelles audiences du BAPE ne nous offrent aucune garantie de succès pour annuler ce projet. Les instances du BAPE n'ont qu'un pouvoir très limité de recommandation et nous l'avons bien vu à Sept-Îles, les gouvernements et les promoteurs de tout acabit n'ont aucune conscience environnementale.

Nous avons à l'UQAC au Saguenay une chaire Eco-Conseil où l'on forme des spécialistes rompus à l'étude des problèmes environnementaux. Pour avoir suivi de nombreux dossiers depuis plusieurs années, j'en ai conclu que les spécialistes de ce département ont les mains liées face à l'industrie régionale. Dans une société en décroissance, nous en sommes venus à accepter... l'inacceptable.

Il y a trois projets à l'étude actuellement dans notre région et les trois sont à contre-courant.

Ariane phosphate sur la rive opposée au port de Grande-Anse va à l'encontre du développement de l'agriculture biologique.

Quant à Black Rock, lors d'une réunion tenue par les promoteurs à la Baie, j'ai demandé pourquoi toutes les phases de concentration de ce minerai ne seraient pas faites à proximité de la mine. On m'a alors répondu que d'amener le gaz à la mine coûterait plus de 600 millions. Les promoteurs, pour l'essentiel, deux milliardaires chinois à sa base, n'ont pas les moyens de leurs ambitions. On veut venir faire ici ce que l'on n'ose même plus faire en Chine, faute d'air à respirer. On veut bûcher du bois sur le tapis, dans le salon. Rien de moins.

Le troisième projet, celui de gaz liquéfié de GNL Québec échappera aux dispositions du « test climat »... Aberrant ! C'est ce qu'il est mentionné dans l'édition du Devoir du 19 mars dernier. Et tout cela parce que la directive a été établie avant le 23 mars 2018. La belle affaire.

Pour conclure Madame la Ministre, nous vous demandons des audiences parce qu'à titre de gardiens de notre environnement, vous n'êtes pas crédibles, fiables et sensibilisés, surtout en regard des élections prochaines. Le vaste territoire du pourtour de Grande-Anse a subi suffisamment d'affronts à son environnement et la population saguenayenne a droit elle aussi à des paysages de qualité pour sauvegarder le peu qu'il nous reste en regard du parc marin Saguenay-St-Laurent. Je vous rappelle que la France, dès 1906, adoptait une charte de protection des paysages. Nous sommes loin de là et sérieusement en retard.

Je vous rappelle également que votre gouvernement a délavé le peu qui restait à la CPTAQ il y a quelques mois de cela et que tous les petits amis qui rôdent autour des élus actuels s'en donnent à cœur joie pour gruger le peu qui reste de terres cultivables. De très belles terres sont actuellement en spéculation et les jeunes agriculteurs de la relève ploient sous les dettes pour acquérir de nouvelles surfaces alors que les Pangéa de ce monde font la loi dans le milieu.

Pour toutes ces raisons Madame, et pour le peu de crédibilité qu'offre votre gouvernement, nous demandons des audiences publiques et ce, même si le BAPE a bien peu de moyens. D'éventuelles audiences auront au moins le mérite de mieux éclairer une population apathique.

Bien à vous,

  
Gérard Guay

4583, chemin St-Martin  
La Baie, Qc. G7B 3N9  
418 544-6717

SVP  
Etant exproprié, svp  
Pour tout courrier éventuel,  
faire parvenir à :  
Bd. RUE DU PÈRE-CHAMPAIGNAT  
ANTICOUTURIER QC.  
G7H 3P5 Merci

PR8.4.3-Requêtes d'audiences  
ou de médiation

La Baie, 6 juin 2018

Cabinet du ministre  
7 JUIN 2018  
MDDEP

Ministre du développement durable, de l'environnement et  
de la lutte contre les changements climatiques  
Édifice Marie-Guyart  
675, Boul. René-Levesque Est, 30ième étage  
Québec, Qc G1R 5V7

**À L'ATTENTION DE Mme Isabelle Melançon, Ministre**

---

**OBET :** Projet d'usine de transformation de concentré de fer en forme brute et en ferrovanadium à Ville de Saguenay par Métaux Blackrock Inc.

---

Madame la Ministre,

En 1997, nous nous sommes acheté une maison situé en villégiature afin d'avoir un endroit naturel, paisible et intime, loin du bruit, du trafic automobile et de tous les polluants environnementaux que l'on retrouve dans une ville et ce, dans le but de pouvoir améliorer notre santé et d'avoir un endroit paisible pour notre retraite.

Notre maison est située au 4703, chemin St-Martin à La Baie. Après s'y être installé, nous nous sommes rendu compte que lorsqu'il y a un vent de l'est, nous entendons des bruits provenant du Port de Grand Anse. Notre rêve a été brisé quelque peu et nous n'avons pas eu le choix de vivre avec cet inconvénient!

Avec la construction, de la future usine Métaux Blackrock Inc qui va être à environ 800 mètre à vol d'oiseau de notre maison, il est plus que certain que nous allons entendre leurs différents bruits et inhale aussi les différents polluants qui vont s'en échapper. Notre maison sera, plus précisément, situé très près d'une barrière qui va donner accès à cette usine et nous allons entendre le bruit dû au passage des trains. Notre maison est tellement proche que lors des travaux pour l'installation des rails et il y a eu du dynamitage et des morceaux de roches ont été projetés tout près de ma galerie au moment même où j'étendais mon linge sur la corde.

Si je vous raconte tout ceci, c'est pour vous informer que nous devons contester la construction de cette future usine et ce, même s'il y des rapports qui disent que l'environnement va être respecté. Mon conjoint travaille pour la construction. Il a travaillé sur la construction de quelques usines similaires et il est en connaissance de cause de dire que ce genre d'usine projette des polluants.

Nous contestons la construction de cette usine parce que nous allons perdre notre intimité, notre coin paisible à l'abri des bruits, du trafic automobile parce qu'il va y avoir beaucoup de va-et-vient avec différents types de machineries routières. Nous ne serons plus dans un vrai milieu naturel et mon anxiété et mes problèmes respiratoires vont s'aggravés ce qui va devoir faire augmenter ma prise de médicaments.

Advenant le cas où nous déciderions de vendre notre maison pour déménager afin de retrouver notre rêve. Il est certain que nous ne serons pas capables de trouver une personne désireuse de vouloir s'installer près d'un milieu industriel tel que l'avenir nous réserve.

En espérant que vous porterez une attention particulière à ma lettre, Madame Melançon, je vous remercie à l'avance de bien vouloir tenir compte de notre contestation afin de nous aider à régler le problème qui s'en vient à grand pas détruire notre qualité de vie de retraité.

Si non, nous allons devoir nous tourner vers de moyens légaux afin de tout faire pour nous aider à conserver notre milieu de vie pour laquelle nous payons pour qu'il soit de nature saine, apaisante et en toute quiétude.

Roselyne Gagné

Roselyne Gagné  
Pierre Simard

4703, Chemin St-Martin

La Baie, Qc G7B 3N9

(418) 544-5665

C.C. Métaux Blackrock Inc.

Le 12 juin 2018

Madame Isabelle Melançon  
Ministre du Développement durable, de l'Environnement  
et de la Lutte contre les changements climatiques  
Édifice Marie-Guyart  
675, boul. René-Lévesque Est, 30e étage  
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Demande de consultations publiques du BAPE – Usine de transformation  
de concentré de fer en fonte brute et en ferro-vanadium de Métaux  
BlackRock inc. à Saguenay**

Madame la Ministre,

Par la présente, la Ville de Chibougamau demande que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) tienne des consultations publiques sur le projet d'Usine de transformation de concentré de fer en fonte brute et en ferro-vanadium de Métaux BlackRock inc. à Saguenay.

La population de Chibougamau est directement concernée par le projet, la mine de ferro-vanadium devant alimenter cette future usine de transformation étant située dans notre secteur. Or, à la lumière d'importants changements récemment annoncés par le promoteur, sans consultation, notamment en matière de transport, d'impact sur l'environnement et de création d'emplois, le projet apparaît non seulement perfectible, mais problématique pour la Ville de Chibougamau.

Évidemment, s'il n'y a pas de mine et de transport du minerai, intrant vital de l'usine, il n'y a tout simplement pas d'usine à Ville Saguenay. C'est pourquoi nous estimons qu'un lien important existe entre les deux et qu'il est pertinent pour la Commission de s'y attarder dans le cadre de ses travaux.

Nous croyons important que le scénario retenu par le promoteur soit optimal en matière d'environnement et d'émissions de gaz à effet de serre (GES), de préservation des infrastructures publiques, de circulation, de sécurité des usagers de la route et de valorisation d'infrastructures existantes ou en cours de développement. Ce n'est présentement pas le cas.

... /2

**MAIRIE**

2/ ...

Enfin, pour qu'un projet soit recommandé par le BAPE, puis autorisé par le conseil des ministres du gouvernement du Québec, il est fondamental que le promoteur de celui-ci soit digne de confiance. Cette confiance repose sur le respect et la rigueur des pratiques, tant en cours d'implantation où l'opération séduction devrait être à son meilleur, de construction que de déploiement. C'est la confiance à l'égard du promoteur qui permet de consentir aux risques liés à ses activités industrielles.

Pour plusieurs raisons, nous nous questionnons sur la rigueur et le respect de Métaux BlackRock et nous croyons essentiel que la Commission examine ses pratiques de gestion et de relations avec les communautés. C'est pourquoi nous formulons aujourd'hui cette demande.

En vous remerciant pour l'attention que vous porterez à cette demande, je vous prie d'agrérer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Manon Cyr,  
Mairesse

MC/gv

## PR8.4.5-Requêtes d'audiences ou de médiation



**Le 14 juin 2018**

Madame Isabelle Melançon, ministre  
Ministère du Développement durable, de l'Environnement  
et de la Lutte contre les changements climatiques  
Cabinet de Québec  
Édifice Marie-Guyart, 30<sup>e</sup> étage  
675, boulevard René-Lévesque Est  
**QUÉBEC (Québec)**  
G1R 5V7

N/Réf. : X13772

Madame la Ministre,

La présente vient appuyer votre propre correspondance du 17 mai dernier à M. Philippe Bourke, président du Bureau des audiences publiques, à l'effet de tenir une audience publique, également demandée par le promoteur, concernant le projet d'usine de transformation de concentré de fer en fonte brute et en ferrovanadium de Métaux BlackRock inc.

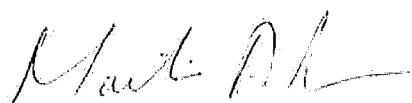
Ce projet d'usine touche en effet à un territoire d'intérêt commun à nos trois Premières Nations appelé le nitassinan de la partie sud-ouest, tel que décrit dans l'Entente de principe d'ordre général intervenue avec nos Premières Nations et les gouvernements du Québec et du Canada en 2004.

Nous partageons tout comme vous des préoccupations sur le transport du minerai entre le site de la mine et l'usine de fonte, mais également pour le transport maritime du minerai transformé sur le Fjord du Saguenay par cumul d'activités existantes et de projets futurs.

De plus, comme nos Premières Nations sont détentrices de droits ancestraux, dont le titre aborigène, sur leurs terres ancestrales, nous considérons que tout projet d'envergure doit faire l'objet d'un consentement préalable et éclairé de nos Premières Nations. Ainsi, nous sommes d'avis que la tenue d'audiences publiques apportera sans aucun doute un éclairage pertinent à un tel consentement.

Finalement, pour nos Premières Nations, l'acceptabilité sociale d'un tel projet passe par une entente avec le promoteur Métaux BlackRock inc., afin de profiter nous aussi des retombées régionales d'un tel projet en matière d'emplois, de contrats ou d'autres avantages dans le respect de nos droits et intérêts.

Veuillez recevoir, Madame la Ministre, nos salutations les plus respectueuses.



**Martin Dufour,  
chef de la Première Nation des Innus Essipit**



**Clifford Moar,  
chef de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh**



**pour/ René Simon,  
chef du Conseil des Innus de Pessamit**

CONSEILLER

**MD/CM/RS/mr**

PR8.4.6-Requêtes  
d'audiences ou de médiation



**CREDD**  
CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT  
ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

Alma, 4 juin 2018

Cabinet du ministre

11 JUIN 2018

MDDEP

Mme Isabelle Mélançon  
Ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques  
Édifice Marie-Guyart  
675, boul. René-Lévesque Est, 30<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5V7

**OBJET : Demande d'audiences publiques concernant le projet de construction et d'exploitation d'une usine de transformation de concentré de fer en fonte brute et en ferrovanadium de Métaux BlackRock**

Madame Mélançon,

Le Conseil régional de l'environnement et du développement durable (CREDD) du Saguenay-Lac-Saint-Jean vous demande, par la présente, de tenir des audiences publiques pour le projet de construction et d'exploitation d'une usine de transformation de concentré de fer en fonte brute et en ferrovanadium de Métaux BlackRock au Saguenay-Lac-Saint-Jean. Vous trouverez, ci-dessous, les raisons motivant cette demande.

Notre organisme se questionne en premier lieu sur les émissions de gaz à effet de serre (GES). Les procédés de transformation participeraient à hauteur de 13% des émissions de GES d'origine industrielle de la région, soit 1,8% au niveau du Québec. De plus, le promoteur envisage le transport par camion comme une option, ce qui participerait grandement à augmenter l'émission de GES d'un tel projet. Ces impacts sont à étudier avec attention, au vu des changements climatiques et des répercussions possibles sur le Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Le projet aura aussi un impact important sur la rivière Saguenay, avec une augmentation de 25 bateaux par an soit plus de 10% par rapport à la situation actuelle. Les effets sont considérés comme mineurs par le promoteur, mais l'effet cumulatif n'est pas pris en compte. Notre fjord est unique en son genre, étant le fjord le plus méridional de la planète et possédant une biodiversité unique et il est de notre devoir de le protéger. Les matières résiduelles qui seront générées par une telle entreprise sont actuellement estimées à près de 200 000 tonnes par an. Le CREDD s'inquiète de l'impact que de tels tonnages pourraient avoir si le promoteur ne s'assure pas d'une revalorisation de la totalité de ces matières générées.

Enfin, le CREDD s'inquiète du morcellement du projet, puisque selon l'étude d'impact environnementale, les infrastructures nécessaires à l'alimentation en gaz, en eau, en électricité en O<sub>2</sub> et en N<sub>2</sub> sont analysées

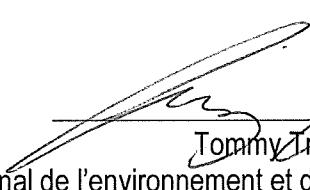
[www.creddsaglac.com](http://www.creddsaglac.com)

séparément. Pourtant, il serait très important d'analyser un tel projet dans son ensemble, surtout que ces infrastructures sont nécessaires au développement du projet.

Les audiences publiques sur l'environnement constituent la seule instance qui puisse offrir l'opportunité aux citoyens et aux groupes de se faire entendre et d'acquérir de l'information et pour ces raisons, il est primordial que cet instrument perdure au sein de notre société.

Pour terminer, rappelons que le CREDD veille à ce que l'environnement demeure au cœur des priorités du développement régional et qu'il fasse partie intégrante des décisions.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, nos salutations distinguées.



Tommy Tremblay, directeur général  
Conseil régional de l'environnement et du développement durable  
(CREDD) du Saguenay Lac-Saint-Jean